



Centre d'Information sur les
Renseignements et le Terrorisme au
Centre d'Etudes Spéciales (CES)

13 août 2007

Un an après le vote de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité qui a mis fin à la seconde guerre du Liban : rapport intérimaire



La FINUL et le Hezbollah : un véhicule blindé devant un panneau d'affichage surmonté d'un drapeau du Hezbollah dans le village d'Aita al-Shaab. Sur la photo on voit les dirigeants d'Israël durant la seconde guerre du Liban (le Premier ministre israélien Ehud Olmert, le Ministre de la Défense Amir Peretz et le chef d'état-major Dan Halutz) derrière les barreaux (Ali Hashisho pour Reuters, 14 juillet 2007).

Aperçu général

1. La Résolution 1701 du Conseil de Sécurité de l'ONU, votée le 12 août 2006, a marqué la fin de la seconde guerre du Liban et **a créé une nouvelle situation sur le terrain au Sud-Liban**. Après une année, sa mise en œuvre est **ambigüe** :

A. **D'un côté**, pour la première fois, un nombre significatif de soldats de l'armée libanaise soutenus par une force améliorée de la FINUL ont été déployés au Sud du fleuve Litani. **Le Hezbollah a été privé de son statut de force dominante au Sud-Liban** et des restrictions ont été imposées à sa liberté d'action. Le Sud-Liban est **relativement calme**. Le Hezbollah, qui a réhabilité sa force militaire et qui lutte pour faire tomber le gouvernement de Fuad Siniora, s'abstient (pour la période la plus longue depuis sa fondation) d'attaquer Israël.

B. **De l'autre, la Résolution 1701 a été partiellement mise en œuvre et ses dispositions principales n'ont pas été appliquées** :

- 1) Le Sud-Liban n'a pas été démilitarisé et le Hezbollah ainsi que les autres organisations terroristes n'ont pas été désarmées;
- 2) L'Iran et la Syrie persistent à fournir un nouvel arsenal au Hezbollah et à réhabiliter sa force militaire;
- 3) L'embargo sur les armes n'a pas été efficacement appliqué et les armes sont toujours transférées au Liban depuis la Syrie;
- 4) Aucun progrès significatif n'a été réalisé pour la libération des soldats de Tsahal détenus en otages.

2. Les résultats obtenus par la Résolution ont tendance à s'étioler et ne garantissent pas le calme ou une stabilité à long terme au Liban en général et au Sud-Liban en particulier. Maintenant que le Hezbollah a mis un terme à sa réhabilitation militaire, il est susceptible de modifier sa politique terroriste et de reprendre ses attaques contre Israël. De

plus, cette politique terroriste peut changer en fonction des considérations de ses commanditaires, l'Iran et la Syrie, ou des affaires libanaises internes et/ou régionales (par exemple, une crise politique au Liban ou une crise régionale).

La réhabilitation de la force militaire du Hezbollah place à nouveau Israël devant la menace des roquettes.

Principaux points de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité

3. Le 12 août 2006, le Conseil de Sécurité a voté la Résolution 1701, qui met fin à la seconde guerre du Liban et vise à créer une nouvelle situation sur le terrain au Sud-Liban. Cette résolution est entrée en vigueur le 14 août, après avoir été approuvée par les gouvernements d'Israël et du Liban¹.

4. La Résolution porte sur deux thèmes principaux :

A. Le Sud-Liban (notamment le secteur situé au Sud du fleuve Litani) : les dispositions sécuritaires au Sud-Liban sont fondées sur le déploiement de 15 000 soldats des troupes libanaises en contrepartie du retrait des forces israéliennes à la frontière internationale entre les deux pays (la Ligne Bleue). L'armée libanaise, censée être la seule source d'armes autorisée au Sud-Liban, était supposée appliquer l'autorité du gouvernement libanais au Sud-Liban, et débarrasser ce secteur de la présence et des activités du Hezbollah ainsi que des autres groupes terroristes. Pour les besoins de cette mission, l'armée libanaise doit être soutenue par une force améliorée de la FINUL, composée de 15 000 soldats.

B. Le Nord du Liban : la résolution prévoit le désarmement du Hezbollah et des autres groupes terroristes (sans les nommer spécifiquement), sur la base des résolutions précédentes du Conseil de Sécurité et des décisions libanaises internes. L'accord impose un embargo sur les livraisons d'armes au Hezbollah (et aux autres groupes

¹ A ce sujet, voir l'article du 13 août 2006 intitulé "Evolution sur le terrain suite à la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité (Mise à jour n°1)", à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/un1701_1f.pdf

terroristes) et appelle le gouvernement libanais à surveiller les frontières libanaises (terrestres, maritimes et aériennes) avec l'appui de la FINUL (si le gouvernement libanais le désire). La résolution appelle également à la libération inconditionnelle des soldats israéliens enlevés par le Hezbollah.

Rapport intérimaire sur l'application de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité

La nouvelle situation au Sud-Liban

5. La Résolution 1701 du Conseil de Sécurité a **complètement modifié la situation sur le terrain au Sud-Liban** par rapport à ce qu'elle était avant le déclenchement de la seconde guerre du Liban. **Le changement le plus important est l'affaiblissement du statut du Hezbollah** : l'organisation a perdu son statut d'unique centre de pouvoir au Sud-Liban et a été forcé d'accepter la présence et l'activité de l'armée libanaise ainsi que des forces de la FINUL au Sud du fleuve Litani. L'armée libanaise et la FINUL sont visibles et actives sur le terrain, elles opèrent relativement librement et effectuent des activités sécuritaires de routine comme des patrouilles et des barrages routiers, dans le but de préserver le calme dans la région et d'empêcher les violations flagrantes de la résolution.

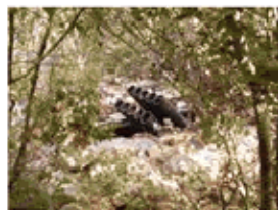


La FINUL et le Hezbollah : une force espagnole de la FINUL devant une affiche de Hassan Nasrallah décorée de drapeaux du Hezbollah dans le village d'Addoussiyeh au Sud-Liban (Ali Hashisho pour Reuters, 8 février 2007). Le Hezbollah expose ses drapeaux et symboles, mais dissimule ses activités et ses armes.

6. Après la guerre, l'armée libanaise a déployé au sud du pays, une force sans précédent de **quatre brigades composées de 10 000 soldats** (Voir la carte dans l'Annexe II). Son déploiement au Sud-Liban, soutenu par la FINUL, a renforcé sa confiance interne et a augmenté son prestige (et celui du gouvernement libanais) aux yeux des résidents libanais du Sud, qui vivaient depuis les années 1970 sous le contrôle des organisations terroristes (d'abord des organisations terroristes palestiniennes puis du Hezbollah chiite libanais).

7. Cependant, tant le gouvernement libanais que l'armée libanaise, pour des raisons politiques internes, **s'efforcent de suivre les prescriptions imposées par le Hezbollah et s'abstiennent de toute friction avec l'organisation**. Les activités de routine de l'armée se concentrent sur les armements visibles et évitent les infrastructures dissimulées, pour la plupart, dans des villages chi'ites et dans des zones rurales (notamment des tunnels, des bunkers, des abris, des postes de commande et d'infanterie). Dans certains cas, l'armée libanaise collabore même avec le Hezbollah sur la base de ces prescriptions informelles.

Exemples d'anciens bastions du Hezbollah dans des zones rurales



Positions de lancement de roquettes



Lanceur de roquette dissimulé par de la végétation



Les bunkers situés dans les zones rurales ont plusieurs ouvertures, donnant au Hezbollah l'avantage de la surprise dans la bataille

8. **La FINUL** a amélioré ses forces par rapport à la période d'avant-guerre. Les **13 000** soldats de ses huit bataillons sont massivement déployés dans le secteur au Sud du fleuve Litani (Voir la carte dans l'Annexe II). La FINUL est soucieuse de faire preuve de son efficacité. Son activité est intense comparée à la période d'avant-guerre. Elle englobe le contrôle des membres du Hezbollah et des raids occasionnels contre des bastions de l'organisation.

9. Cependant, l'interprétation de la Résolution 1701 par la FINUL est **partielle** et ses actions sont essentiellement limitées à fournir un soutien et des conseils à l'armée libanaise. **Elle s'abstient d'effectuer des actions qui pourraient mener à une confrontation avec le Hezbollah**, comme d'entrer dans les villages et de rechercher les armes cachées dans des secteurs peuplés.

10. A un certain niveau, la FINUL collabore même avec le Hezbollah. Ainsi, des réunions occasionnelles entre des officiers de la FINUL et des commandants du Hezbollah sont parfois organisées pour mettre au point les activités de la FINUL. Il faut noter à ce sujet la coordination Hezbollah-FINUL après l'attaque contre les soldats espagnols (Voir ci-dessous). Le Hezbollah a aidé la FINUL à enquêter sur l'incident et selon les médias libanais, la FINUL a demandé l'assistance du Hezbollah pour l'aider à sécuriser ses troupes et ce dernier lui a donné son accord. Ce comportement de la FINUL résulte directement de la politique du gouvernement libanais et de l'appréhension des pays membres de la FINUL quant à la sécurité des soldats en cas de confrontations avec le Hezbollah.

11. Le résultat est que l'armée libanaise et la FINUL n'appliquent pas les mesures de sécurité stipulées par la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité au Sud du fleuve Litani. Le secteur n'a pas été démilitarisé, le Hezbollah maintient toujours une présence opérationnelle militaire. D'autre part, le gouvernement libanais n'est pas souverain au Sud-Liban, comme prescrit par la résolution. De plus, **au Nord du fleuve Litani**, un secteur à majorité chi'ite, le Hezbollah jouit d'une importante liberté d'action, puisque ni la FINUL ni l'armée libanaise n'y sont déployées.

Réhabilitation du réseau militaire du Hezbollah au Sud-Liban

12. Depuis la fin de la seconde guerre du Liban, le Hezbollah a réhabilité la majorité de son réseau militaire tant au Nord qu'au Sud du fleuve Litani. **Ses activités sont adaptées à la nouvelle situation en vigueur au Sud-Liban après le déploiement de la FINUL et de l'armée libanaise.** Ceci est rendu évident par l'absence d'une ligne de positions le long de la frontière (qui existait jusqu'à la guerre), les transports d'armes camouflés et le niveau de visibilité de ses membres, qui évitent toute confrontation frontale ou friction avec la FINUL ou avec l'armée libanaise.



Une force de la FINUL arrive sur le lieu de pose d'un drapeau du Hezbollah (Télévision Al-Manar, 17 mai 2007).



Drapeau du Hezbollah avec en fond la ville israélienne de Metulla (Télévision Al-Manar, 17 mai 2007).



Deux membres du Hezbollah, armés et revêtus d'uniformes, interviewés dans le village d'Aita Al-Shaab au Sud-Liban. A droite : gros plan sur un fusil d'assaut (Télévision Al-Manar, 15 juillet 2007). La photographie est inhabituelle car les membres du Hezbollah s'efforcent de porter des vêtements civils et évitent de porter ouvertement des armes et d'être interrogés par les médias.

13. Détail des activités de réhabilitation militaire du Hezbollah :

A. Au Sud-Liban, tant au Nord qu'au Sud du fleuve Litani, le Hezbollah possède selon nous des roquettes dont la portée se situe entre 40 et 110 kilomètres. Au Sud du fleuve, il possède des centaines de roquettes antichars et des lanceurs de roquettes (y compris des armes sophistiquées), des centaines de missiles antiaériens, des douzaines de canons antiaériens et une grande quantité d'explosifs. La plupart du matériel est dissimulé dans les villes et villages chi'ites soutenant le Hezbollah.

B. Actuellement, le Hezbollah ne possède pas de ligne de positions le long de la frontière. Il recueille des renseignements des

civils dans des villages frontières (un mode opératoire révélé durant la seconde guerre du Liban).



Positions mobiles d'observation découvertes durant la seconde guerre du Liban dans des résidences civiles dans le village de Meis al-Jebel au Sud-Ouest de la localité israélienne de Manara.

C. Le Hezbollah a enrôlé de nouveaux membres dans ses rangs et les a formés (environ 650 de ses membres expérimentés sont morts pendant la guerre). Les membres du Hezbollah au Sud-Liban sont progressivement retournés à leurs activités régulières. Il y a, selon notre évaluation, quelques milliers de membres du Hezbollah au sud du fleuve Litani (sur un total de plus de 10 000 activistes pouvant être appelés en temps de crise).

Calme relatif le long de la frontière israélo-libanaise

14. Une réussite importante de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité est le calme relatif qui sévit au Sud-Liban depuis la guerre. Depuis la fin du conflit, **le Hezbollah s'est abstenu d'attaquer Israël**, y compris dans les Fermes de Shebaa, où, selon l'organisation, ses attaques étaient justifiées (la région était un foyer intense d'activités du Hezbollah jusqu'à la seconde guerre du Liban). De plus, les tirades du dirigeant du Hezbollah Hassan Nasrallah contre Israël ne sont pas aussi fielleuses que dans le passé, bien que les menaces contre Israël continuent. L'absence d'attaque de la part du Hezbollah (période d'un an, relativement conséquente) est **sans précédent** dans l'histoire longue de 25 ans de l'organisation, et pourrait même éroder son image de "bouclier du Liban" militant et jihadiste.

15. Jusqu'à la seconde guerre du Liban, la politique d'attaque du Hezbollah visait à **préservé un niveau de tension contrôlé le long de la frontière israélo-libanaise**. Ceci était réalisé par divers moyens : l'enlèvement de soldats de Tsahal, des attaques contre des positions de Tsahal dans le secteur des Fermes de Shebaa, des tirs de roquettes et d'obus de mortier en territoire israélien, des tirs d'armes légères et de fusils contre des positions et des patrouilles de Tsahal le long de la frontière, le recours à des organisations terroristes palestiniennes pour effectuer des fusillades en Israël (le long de la route Shlomi-Metsuba), des attaques contre des forces de Tsahal par l'utilisation de charges explosives et des tirs dans l'espace aérien d'Israël.

16. Le fait que le Hezbollah se retienne de commettre des attaques contre Israël depuis la fin du conflit s'explique, selon nous, par deux facteurs principaux : **tout d'abord**, le Hezbollah a besoin d'une période de calme pour réhabiliter ses forces et son arsenal sans interférence de la part d'Israël, de la FINUL ou du gouvernement libanais. Le Hezbollah se base sur l'hypothèse d'un conflit entre l'organisation et l'Israël ou entre la Syrie et Israël, et il est dans son intérêt d'être prêt à de telles éventualités. **Ensuite**, le Hezbollah se concentre sur sa lutte politique contre le gouvernement de Fuad Siniora. Il ne doit donc pas être entraîné dans une confrontation avec la FINUL et l'armée libanaise, ce qui pourrait enflammer la critique libanaise interne.

17. Toutefois, le calme relatif qui prévaut au Sud-Liban pourrait se détériorer et ne doit pas être perçu comme un changement fondamental et à long terme de la situation sécuritaire au Sud-Liban. Le Hezbollah est susceptible de modifier sa politique terroriste dès qu'il aura mis un terme à sa réhabilitation, et ses considérations, comme celle de l'Iran et de la Syrie, pourraient également évoluer en fonction des affaires libanaises internes et/ou régionales (par exemple, l'intérêt iranien ou syrien de "réchauffer" la frontière israélo-libanaise en cas de crise libanaise interne ou régionale).

18. Au cours de l'année passée, des incidents sporadiques et relativement insignifiants ont eu lieu entre Tsahal et l'armée libanaise et entre la FINUL (le bataillon espagnol) et le Hezbollah. Les principaux sont :

A. Des heurts isolés et relativement minimes entre des forces du Hezbollah et de la FINUL, notamment le bataillon espagnol, dans le secteur oriental :

1) **Heurts dans la région du village de Shuba, les 5 et 6 décembre 2006.** Une force importante d'ingénieurs espagnols a démantelé et a confisqué des armes en poursuivant des membres du Hezbollah dans le secteur. Après l'incident, des engins et des mines ont été posés dans la région pour dissuader les forces espagnoles d'effectuer de telles opérations.

2) **Une patrouille espagnole a effectué une reconnaissance du côté septentrional du fleuve Litani et a photographié des bâtiments dans l'un des villages** le 17 janvier 2007. La patrouille a été arrêtée par des résidents locaux qui ont exhorté les soldats de la FINUL à quitter les lieux. Des heurts ont éclaté et les soldats espagnols ont pointé leurs armes sur les résidents. L'incident s'est déroulé dans un secteur situé au-delà du cadre d'opération de la force onusienne.

B. Incident isolé entre l'armée libanaise et Tsahal :

1) Une force de Tsahal a découvert 4 à 5 charges explosives camouflées sous la forme de rochers dans le secteur central de la frontière israélo-libanaise (près du mochar Avivim) le 5 février 2007. Les charges avaient été déposées près de la Ligne Bleue (la frontière entre Israël et le Liban) au Nord de la barrière de sécurité (en certains endroits, la barrière de sécurité est au Sud de la Ligne Bleue en raison de considérations topographiques). Israël a affirmé que les charges étaient neuves (et avaient apparemment été placées par le Hezbollah.) Le gouvernement libanais et le Hezbollah ont démenti les affirmations israéliennes.

2) Deux jours plus tard, au cours d'une opération de Tsahal dans la nuit du 7 février 2007 dont l'objectif était de trouver d'autres charges, l'armée libanaise a ouvert le feu contre une force israélienne qui avait franchi la barrière de sécurité (mais pas la Ligne Bleue, dans la région de Maroun Al-Ras). Les forces israéliennes ont riposté aux tirs, tirant sur un véhicule libanais et blessant des soldats libanais.



Tsahal détruit les charges dans une explosion contrôlée (Photo : bureau du porte-parole de Tsahal)



Une des charges trouvées sur les lieux (Photo : bureau du porte-parole de Tsahal)

Tentatives du jihad mondial de transformer le Sud-Liban en arène pour des attaques terroristes

19. Alors que le Hezbollah s'abstient d'attaquer Israël, le jihad mondial s'efforce de transformer le Sud-Liban en arène terroriste contre Israël et la FINUL.

20. L'incident le plus flagrant a été le tir de roquettes le 17 juin 2007. **Une cellule de terroristes proches du jihad mondial a tiré des roquettes de 107 millimètres sur Israël.** Les engins ont été tirés de la région de Taybeh-Addayseh sur la ville de Kiryat Shemonah. Deux d'entre eux ont causé des dégâts à une propriété ; il n'y pas eu de blessés. Une roquette a atterri au Liban près d'une position de la FINUL. L'armée libanaise a trouvé une autre roquette sur le point d'être lancée. Les tentatives de l'armée libanaise pour

arrêter les auteurs des tirs ont échoué. Le Hezbollah a nié toute implication dans l'attaque. Selon nous, ces roquettes ont été tirées par des cellules proches du Fatah al-Islam, la branche d'Al-Qaïda au Liban. Les attaques visaient à détourner l'attention du gouvernement libanais et de la communauté internationale vers le Sud-Liban, afin d'atténuer la pression exercée par l'armée libanaise sur les membres de Fatah al-Islam dans le camp de réfugiés de Nahr al-Bared, au Nord de Tripoli. ²



Des soldats indonésiens de la FINUL examinent une roquette sur le point d'être tirée (Kamal Jaber pour Reuters, 17 juin 2007).

Attaque contre la FINUL menée par des éléments non-identifiés

21. **Le 24 juin 2007, la FINUL** a été attaquée par des terroristes à l'affiliation incertaine. Les terroristes ont fait exploser une voiture piégée garée sur la route entre Marjayoun et Al-Khayam. Six soldats ont été tués et deux autres ont été blessés. Le Hezbollah a dénoncé l'attaque, affirmant qu'elle portait préjudice au Liban. Là encore, l'armée libanaise a été incapable de trouver les auteurs. En fonction du mode opératoire, il apparaît que l'attaque, particulièrement sophistiquée, résulte de forces terroristes dépassant les capacités du jihad mondial au Liban. Cela renforce le soupçon que le Hezbollah a été impliqué dans l'attentat contre le bataillon espagnol, considéré comme trop actif contre l'organisation au Sud du fleuve Litani.

² A ce sujet, voir l'article du 20 juin intitulé "Premiers tirs de roquettes sur Kiryat Shmona depuis la fin de la seconde guerre du Liban", à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/lebanon_180607f.pdf



Le véhicule de la FINUL endommagé dans l'attaque (Al-Safir, 24 juin 2007).

Nord du Liban

22. Depuis un an, le Hezbollah continue de réhabiliter ses forces militaires tant au Nord qu'au Sud du fleuve Litani **sans intervention du gouvernement libanais et contrairement à la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité 1701**. L'embargo sur les armes au Hezbollah n'a pas été appliqué par le gouvernement libanais et les **expéditions d'armes en provenance de l'Iran et de la Syrie se poursuivent de façon ouverte et ininterrompue**.

23. Dans seulement deux cas, l'armée libanaise a arrêté des véhicules transportant des armes depuis la Syrie, à destination du Hezbollah : Le 8 février 2007, un camion a été arrêté dans le quartier de Hazmiye à Beyrouth avec à son bord des armes de contrebande ; le 6 juin 2007, un autre camion a été arrêté près de Baalbeq. Cependant, il s'agit d'**incidents exceptionnels et non pas d'une volonté continue du gouvernement libanais**.



Camion civil utilisé pour la contrebande d'armes pour le Hezbollah, saisi par l'armée libanaise dans le quartier Hazmiye de Beyrouth (SRT News pour Reuters, 8 février 2007).

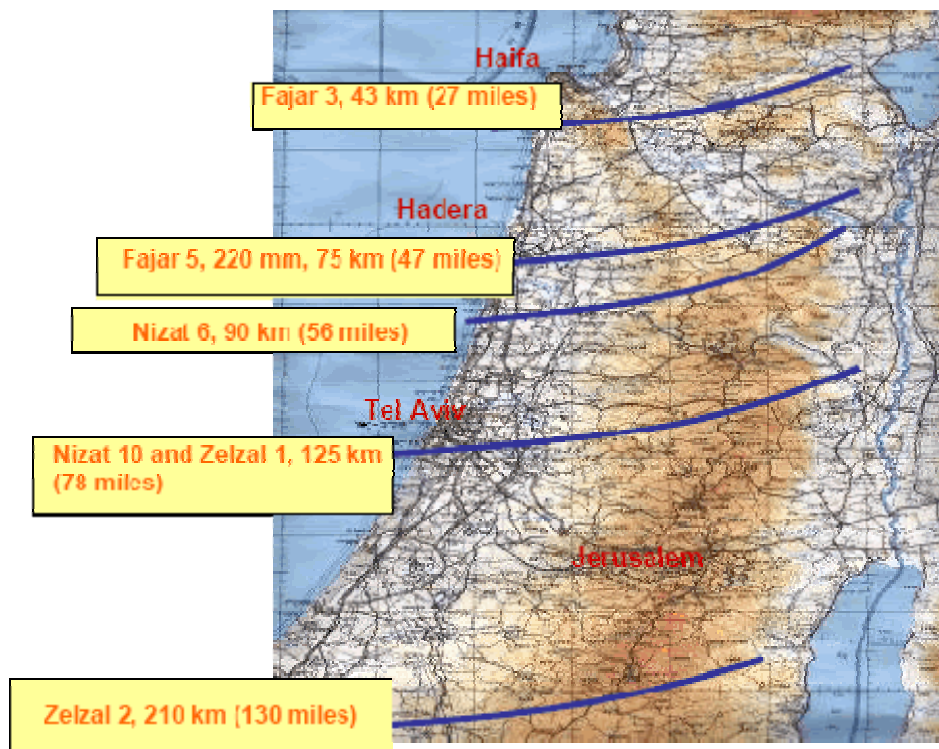
24. Durant l'année passée, le Hezbollah a transféré en contrebande d'importantes quantités d'armes afin de rétablir son arsenal.

L'accent a notamment été mis sur les roquettes, les missiles antichars et les armes antiaériennes. Le principal itinéraire de contrebande passe par la Syrie. De là, les armes sont chargées sur des camions et conduites par la vallée de la Beqaa au Liban le long de la frontière entre la Syrie et le Liban. De la vallée de la Beqaa, elles ont été transférés aux dépôts du Hezbollah dans tout le Liban, y compris au Sud-Liban. Les armes sont également transférées par la Turquie. Ainsi, le 25 mai 2007, l'armée turque a découvert un convoi d'armes dissimulé dans un train allant de l'Iran à la Syrie.

25. Le Hezbollah rétablit son arsenal de roquettes (frappé durant la seconde guerre du Liban) **avec des réserves massives envoyées de l'Iran et de la Syrie.** À la veille de la seconde guerre du Liban, le Hezbollah possédait plus de 20 000 roquettes de portées diverses³. Selon nous, aujourd'hui, le Hezbollah est capable de tirer un **nombre semblable d'engins** sur Israël en cas de guerre et peut atteindre les centres de population civils israéliens de la frontière septentrionale au centre du pays.

³ A ce sujet, voir l'article du 13 décembre 2006 intitulé "L'utilisation de civils libanais comme boucliers humains – les vastes infrastructures militaires positionnées et dissimulées par le Hezbollah dans des zones peuplées", à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/human_shields_fr.pdf

Portée des roquettes de l'arsenal du Hezbollah à la veille de la seconde guerre du Liban



26. **Le Hezbollah ne fait aucun effort pour dissimuler le renforcement de ses capacités militaires bien qu'il agisse en contradiction directe avec la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité.** Par exemple, le 16 février 2007, Hassan Nasrallah a prononcé un discours volontairement provocateur dans lequel il a ouvertement admis que son organisation se réarmait et transportait secrètement des armes au Sud-Liban.⁴ Récemment, le 23 juillet 2007, dans une interview sur la chaîne de télévision Al-Jazeera, il s'est vanté que durant la seconde guerre du Liban, il n'y avait aucun endroit en Israël, y compris Tel-Aviv, que le Hezbollah ne pouvait pas attaquer. **Aujourd'hui aussi, a-t-il dit, les roquettes du Hezbollah pourraient atteindre chaque cible en Israël.**

⁴ A ce sujet, voir l'article du 23 février 2007, intitulé "Le dirigeant du Hezbollah reconnaît que son organisation se réarme" à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/nasrallah_f20feb07.pdf

Le dirigeant du Hezbollah admet publiquement que son organisation viole la Résolution 1701



Hassan Nasrallah affirme qu'aujourd'hui, le Hezbollah possède des roquettes pouvant atteindre tout point en Israël (Télévision Al-Jazeera, 23 juillet 2007).



Hassan Nasrallah reconnaît ouvertement que le Hezbollah se réarme et transfère des armes au Sud-Liban (Télévision Al-Manar, 16 février 2007)

Autres dispositions de la Résolution 1701

27. Autres dispositions de la Résolution 1701 n'ayant pas été appliquées :

A. Ehud Goldwasser et Eldad Regev, **les deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah, n'ont pas été libérés**, le Hezbollah n'a fourni aucune information sur leur état et le gouvernement libanais ne fait rien pour assurer leur libération.

B. **Au sujet des Fermes de Shebaa**, un cartographe des Nations unies étudie actuellement la question, et ses conclusions (qui se concentrent sur le tracé du secteur et ne traitent pas de la question de la souveraineté) devraient être publiées dans le rapport du Secrétaire Général de l'ONU en Septembre 2007.

Le gouvernement libanais évite de traiter des questions fondamentales soulevées par la Résolution 1701

28. **La seconde guerre du Liban a accéléré la lutte politique pour l'identité du Liban** entre le camp radical (concentré autour du Hezbollah, soutenu par l'Iran et la Syrie) et le camp pro-occidental modéré (le camp du "14 mars", soutenu par les Etats-Unis, l'Occident et les Etats arabes modérés). Cette lutte politique touche également le gouvernement libanais de Fuad Siniora qui, luttant pour survivre, **fait preuve d'une fermeté remarquable et d'une constante détermination, mais préfère ne pas s'opposer au Hezbollah** sur la question de l'application de la résolution. La communauté internationale a également fait preuve de peu d'enthousiasme dans le traitement des sujets principaux de la résolution.

29. **Dès les premiers mois qui ont suivi la guerre, le Hezbollah** a été accusé d'être responsables tant de la mort des nombreuses victimes et des destructions subies par le Liban, que du coup terrible infligé à l'économie du pays. L'organisation terroriste a été critiquée du fait même de son existence comme force armée au Sud-Liban. Ces accusations ont accru le besoin du Hezbollah d'accroître son influence dans la sphère politique libanaise interne et d'affaiblir l'attraction du camp d'opposition.

30. Une des conséquences est que le Hezbollah concentre ses activités dans l'arène libanaise interne en tentant de faire tomber le gouvernement de Fuad Siniora. À cette fin, l'organisation emploie plusieurs méthodes (démission du gouvernement, manifestations de masse, grèves et même plusieurs incidents violents). Ces tentatives ont certes échouées, mais ont réussi à **déstabiliser la politique libanaise et à compliquer la tâche du gouvernement libanais dans son traitement des questions fondamentales de la Résolution 1701.**

31. En dépit de son laxisme dans sa confrontation avec le Hezbollah, **le gouvernement libanais s'est avéré charismatique par son approche avec le Fatah al-Islam, la branche d'Al-Qaïda au Liban, comptant sur**

le large appui de la population libanaise.⁵ Le gouvernement n'a pas hésité, pour la première fois, à envoyer l'armée dans le camp de réfugiés de Nahr al-Bared, un bastion du Fatah al-Islam au Nord de Tripoli, afin d'expulser l'organisation du camp. **En renforçant ses forces au Nord, l'armée a éloigné l'attention internationale qui existait sur le Sud.** Cependant, face aux lourdes pertes subies par l'armée libanaise lors de son intervention (plus de 100 de ses soldats ont été tués), on ignore si le gouvernement libanais poursuivra ou non ses efforts pour lutter contre les fiefs du jihad mondial qui gangrènent le Liban.

Violations iraniennes et syriennes de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité

32. Le processus de réhabilitation de la force militaire du Hezbollah a été effectué avec l'**appui iranien et syrien, en contradiction directe avec la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité.** Les deux Etats sont clairement intéressés par le renforcement du Hezbollah et recourent à cette organisation pour plébisciter leurs intérêts propres tant au Liban que dans toute la région. Pour autant qu'ils soient tous deux concernés, le réarmement des capacités militaires du Hezbollah au Liban permettra à l'organisation de se défendre et lui **offrira également une option offensive contre Israël au moment voulu, en fonction des intérêts iraniens et syriens.**

33. L'important arsenal de roquettes offert par l'Iran et la Syrie au Hezbollah vise, au moment voulu, à **épuiser Israël par des attaques continues sur les centres urbains** du pays, combinées avec des attaques terroristes. Au cours de l'année passée, l'Iran et la Syrie n'ont pas encouragé le Hezbollah à renouveler ses attaques contre Israël afin que l'organisation puisse mettre un terme à sa reconstruction militaire et peut-être même de crainte que le choix des roquettes soit utilisé prématurément (comme dans la seconde guerre du Liban). Ces calculs iraniens et syriens peuvent évoluer en fonction des événements régionaux.

⁵ Ces dernières années, de nombreux éléments du jihad mondial se sont infiltrés au Liban. Le gouvernement libanais n'a pris aucune mesure significative pour lutter contre celles-ci.

Annexes

Annexe I : Comparaison des principales dispositions de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité et leur application fin Juillet 2007.

Annexe II : Carte du déploiement de la FINUL et de l'armée libanaise au Sud-Liban.

Annexe I

Principales dispositions de la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité et statut de leur application

No.	Disposition	Application
1	<ul style="list-style-type: none">• Fin des hostilités et mise en place d'un cessez-le-feu permanent le long de la frontière internationale israélo-libanaise (la Ligne Bleue, délimitée par les cartographes de l'ONU au moment du retrait d'Israël du Liban en Mai 2000).	<ul style="list-style-type: none">• La résolution a marqué la fin de la deuxième guerre du Liban.• Le Sud-Liban a été relativement calme pendant l'année passée; le Hezbollah s'est abstenu d'attaquer Israël.• Des éléments du jihad mondial ont tenté de transformer le Sud-Liban en secteur d'attaques terroristes.
2	<ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement libanais étendra son autorité sur tout le Liban.• L'armée libanaise se déploiera au Sud-Liban suite au retrait de Tsahal. Il est également fait référence à la décision du gouvernement libanais du 7 août de déployer plus de 15 000 soldats libanais armés et soutenus par les forces de la FINUL.	<ul style="list-style-type: none">• Le Liban a largement déployé ses forces au sud (10 000 soldats : brigades 2, 6, 10, 11 et 12).• Huit mille soldats ont été déployés le long de la frontière syro-libanaise, brigades 1, 5 et 8 et unités de commando).• L'armée libanaise au Sud voit son rôle, tout d'abord, comme l'exécution de mesures de sécurité ordinaires et la préservation du calme dans le Sud-Liban. Toutefois, elle évite de démanteler les réseaux militaires du Hezbollah et ne prend pas de mesures efficaces contre la contrebande d'armes du Hezbollah.• L'armée libanaise a fait preuve d'empressement pour collaborer avec le Hezbollah sur la base de règles informelles.
3	<ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement libanais sera soutenu par une force améliorée de la FINUL et	<ul style="list-style-type: none">• La force de la FINUL est beaucoup plus importante qu'elle ne l'était avant la guerre.

	<p>accomplira des missions plus importantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clauses opérationnelles de la Résolution prévoient le déploiement de 15000 soldats de la FINUL et des missions plus importantes. • Les principales missions sont la supervision de la fin de la guerre, le soutien à l'armée libanaise dans son déploiement au Sud jusqu'à la Ligne Bleue et la mise en place de son autorité, l'apport d'une aide humanitaire à la population civile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, elle comporte 13000 soldats au Liban, en majorité des forces terrestres et maritimes. • Les principaux pays contribuant à la force de la FINUL sont : l'Italie (deux bataillons d'infanterie et des postes de commandement régionaux), la France (deux bataillons d'infanterie), l'Espagne (un bataillon d'infanterie, une force d'interférence et des postes de commandement régionaux), l'Indonésie, le Ghana, l'Inde, la Malaisie et le Népal (un bataillon d'infanterie chacun). • La FINUL, notamment ses bataillons européens, tente de localiser et de saisir des armes. Les soldats de la FINUL, notamment les Espagnols, ont récemment adopté un comportement plus hardi et plusieurs incidents les ont opposés au Hezbollah et à la population locale.
4	<ul style="list-style-type: none"> • La portée de l'action de la FINUL a été élargie et cette force est chargée d'aider le gouvernement libanais (à sa demande) à sécuriser ses frontières afin de prévenir le transfert d'armes sur son territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La FINUL n'aide pas (et n'a pas été invitée à aider) le gouvernement libanais dans la sécurisation de ses frontières et la prévention du transfert d'armes en territoire libanais. La communauté internationale n'est pas enthousiaste quant au fait que ce rôle ait été dévolu à la FINUL.
5	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de sécurité sera mis en place dans la région située entre la frontière internationale (la Ligne Bleue) et le fleuve Litani. • Seuls le gouvernement libanais et la FINUL opéreront dans la région mentionnée plus haut et les groupes armés (cf. le Hezbollah) seront interdits 	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe que seules les forces de sécurité du gouvernement libanais seront armées n'est pas maintenu. Le Hezbollah continu de réhabiliter son arsenal militaire au Sud-Liban, et de transférer des armes. • Le Hezbollah rebâtit son arsenal militaire au Sud-Liban et la menace représentée par les roquettes est identique à

	<p>d'entrée; les armes seront interdites et autres “biens” (cf., les positions et les fortifications) seront exclus.</p>	<p>ce qu'elle était durant la guerre. De plus, les organisations terroristes palestiniennes possèdent des sièges dans les camps de réfugiés, notamment à Ayn al-Hilweh près de Sidon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'autre côté, les déploiements massifs de l'armée libanaise et de la FINUL au Sud-Liban compliquent les tentatives du Hezbollah de considérer le secteur comme le sien, et l'organisation n'est pas la seule force dans la région. De fait, elle a été contrainte de modifier ses méthodes et d'adopter un profil bas afin de tenter de s'adapter à la nouvelle situation.
<p>6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les “milices armées” au Liban devront être désarmées et démantelées selon la Résolution 1559 du Conseil de Sécurité et l'Accord de Taëf (1989). • Le Secrétaire Général de l'ONU doit présenter ses propositions au Conseil de Sécurité concernant le désarmement des groupes armés (notamment le Hezbollah) d'ici 30 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement libanais n'a fait aucun effort pour désarmer ou démanteler les “milices armées,” y compris le Hezbollah, les groupes appartenant au jihad mondial et les organisations terroristes palestiniennes opérant dans les camps de réfugiés. • En parallèle, le gouvernement libanais est très actif contre Fatah al-Islam, la branche d'Al-Qaïda au Liban (pour la première fois, l'armée libanaise a opéré contre les membres de l'organisation dans le camp de réfugiés de Nahr al-Bared, au Nord de Tripoli). • Le Hezbollah continue de préserver son infrastructure militaire au Liban, et le dirigeant de l'organisation, Hassan Nasrallah, a ouvertement admis qu'il n'avait aucune intention de désarmer et a annoncé son intention de réhabiliter sa puissance militaire. Ni l'armée libanaise ni les forces de FINUL n'ont rien fait pour tenter de stopper le Hezbollah. • Ces dernières années, des groupes appartenant au jihad mondial se sont renforcés de manière significative au Liban. Le

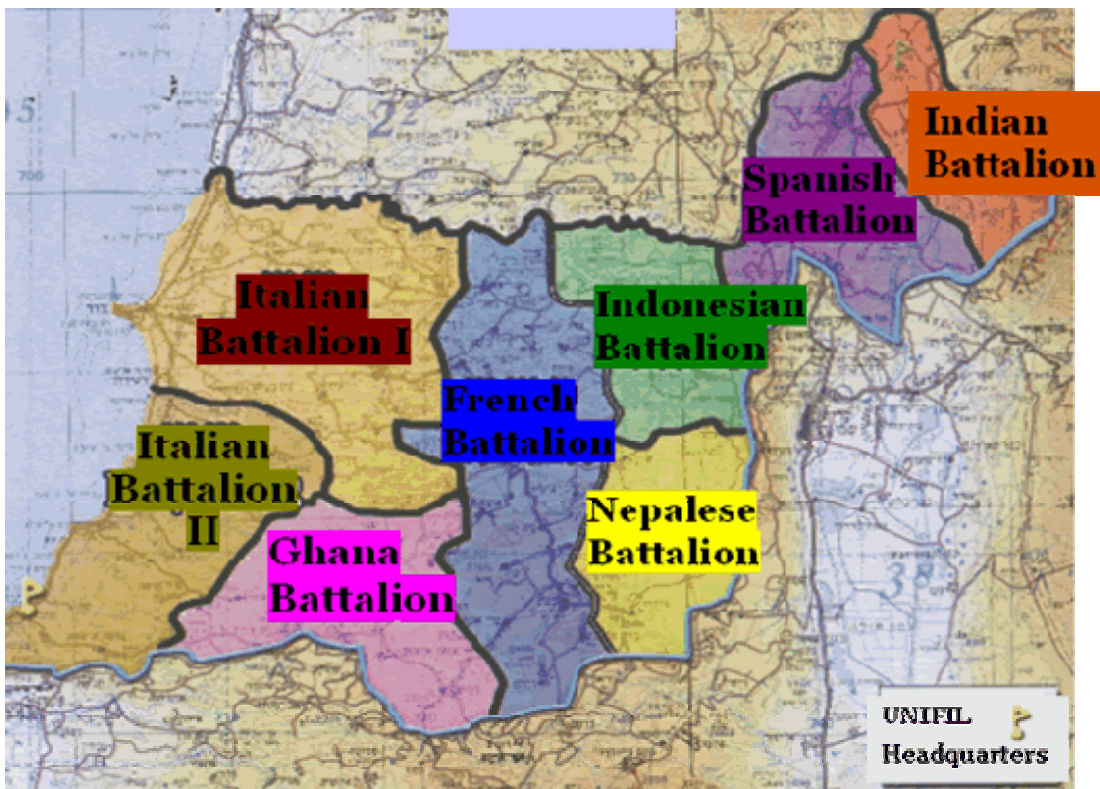
		<p>gouvernement libanais a pris des mesures contre Fatah al-Islam au Nord de Tripoli, mais pas contre d'autres bastions terroristes, comme ceux du camp de réfugiés d'Ayn al-Hilweh Ayn (près de Sidon).</p>
7	<ul style="list-style-type: none"> • Les soldats israéliens enlevés devront être relâchés sans condition (clause qui figure dans le préambule de la Résolution mais qui n'est pas une condition à la fin des combats). • Un effort devra être fait pour trouver une solution au problème des prisonniers libanais détenus en Israël, mais aucun lien direct n'est fait entre ces efforts et la libération des soldats de Tsahal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les soldats de Tsahal n'ont pas été libérés, aucun signe de vie n'a été donné et la Croix rouge n'a pas été autorisée à leur rendre visite. • Le gouvernement libanais ne fait rien pour promouvoir la libération des deux soldats détenus en otage ou pour les prisonniers libanais.
8	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aura aucune vente ou transfert d'armes et de matériel par la Syrie ou l'Iran : A. Le gouvernement libanais est appelé à sécuriser ses frontières pour s'assurer qu'aucune n'arme n'entrera dans son territoire sans son accord. B. Les autres pays [en référence à l'Iran et à la Syrie] devront prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher, de la part de leurs ressortissants à partir de leurs territoires ou au moyen de navires de leur pavillon ou d'aéronefs de leur nationalité, la vente ou la fourniture à toute entité ou individu situé au Liban d'armes et de matériel connexe de tous types (cf., au Hezbollah et aux autres organisations terroristes). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'embargo sur les armes n'a pas été appliqué et le Hezbollah reçoit régulièrement des livraisons de tous types d'armes. L'Iran et la Syrie fournissent au Hezbollah les armes qu'il veut en les transférant par la frontière libano-syrienne. Les armes d'Iran transfèrent également par d'autres canaux, comme on l'a vu avec le train saisi en Turquie. • Le gouvernement libanais ne prend aucune mesure effective pour appliquer l'embargo et se retient de demander l'aide de la FINUL pour l'aider à lutter contre le transfert d'armes, alors que la Résolution 1701 lui en offre l'option. • La saisie par l'armée libanaise d'un camion de Katyushas le 8 février, dont le Hezbollah a revendiqué l'appartenance, était un acte exceptionnel qui ne s'inscrit pas dans le cadre

		d'une politique globale.
9	<ul style="list-style-type: none"> • Au sujet des Fermes de Shebaa, le Secrétaire Général de l'ONU est prié de délimiter les frontières internationales du Liban, notamment dans les zones où la frontière est discutée ou incertaine, y compris dans la zone des Fermes de Shebaa, et de présenter ses propositions au Conseil de Sécurité d'ici 30 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétaire Général a nommé un cartographe chargé d'examiner la question. Ses conclusions devraient être publiées dans le rapport du Secrétaire Général de Septembre 2007.
10	<ul style="list-style-type: none"> • La Ligne Bleue (la frontière Internationalement reconnue entre Israël et le Liban) doit être respectée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement libanais s'est plaint des survol des appareils de l'armée de l'air israélienne sur son territoire, qualifiés de violation de la souveraineté du Liban. • Face à la contrebande d'armes depuis la Syrie et la menace persistante de terrorisme du Liban, Israël a pris des photos aériennes du territoire libanais.
11	<ul style="list-style-type: none"> • La question du village de Ghajar 	<ul style="list-style-type: none"> • La question du village de Ghajar demeure un sujet de discorde, comme il l'était avant la guerre. Un accord a été conclu entre Israël et le Liban, mais n'a pas encore reçu la ratification finale du gouvernement libanais. Ses principaux points sont que les résidents de Ghajar demeureront des citoyens israéliens, Israël gardera la souveraineté sur la partie méridionale du village, et la partie septentrionale bénéficiera d'un statut spécial et sera sous la responsabilité de l'armée libanaise avec le soutien de la FINUL. • Toutefois, cet accord ne résoudra pas le problème du village de Ghajar, et il demeurera un bastion des activités terroristes et

criminelles (transferts).

Annexe II

Déploiement de la FINUL au Sud-Liban



Déploiement de l'armée libanaise au Sud-Liban

